



Évaluation de l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire : Phase 1

Ministère des Services sociaux et communautaires

Sommaire

Juin 2008

Sommaire

Le ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC) a créé l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire, une initiative destinée aux jeunes qui ont une déficience intellectuelle, ont quitté l'école et cherchent de nouveaux mécanismes de soutien à la participation communautaire. Le MSSC a demandé à Deloitte d'évaluer le degré d'atteinte des buts du programme, de cerner les domaines pouvant faire l'objet d'améliorations et de tirer les enseignements en matière de gestion du changement et du renforcement de la capacité communautaire.

La phase 1 de l'évaluation de l'initiative Passeport avait les objectifs suivants :

- évaluer dans quelle mesure la prestation du programme reflète les buts, la population visée, les composantes clés et le mode d'administration énoncés dans les lignes directrices de l'initiative;
- cerner les domaines pouvant faire l'objet d'améliorations;
- déterminer les enseignements et les pratiques prometteuses relativement à la prestation du programme.

L'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est une initiative de pointe dans le domaine de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Elle vise à appuyer les buts de la réorganisation, c'est-à-dire :

- un accès simplifié aux mécanismes de soutien à la participation communautaire;
- une approche plus homogène en matière de détermination de l'admissibilité et du montant du financement;
- des liens plus étroits avec le secteur de l'éducation en vue d'orienter la planification proactive de la transition à tous les stades de la vie, en particulier la transition vers la vie adulte;
- l'introduction d'une aide financière directe offrant davantage de choix et de souplesse aux particuliers et aux familles¹.

L'initiative Passeport comprend trois composantes clés : la planification, le financement et le mentorat. Ces trois composantes ont constitué la base de l'examen de la mise en oeuvre de l'initiative. L'équipe de Deloitte a considéré que l'administration du programme était également un domaine d'évaluation majeur.

Un plan de consultation exhaustif a été élaboré aux fins de l'évaluation. Des bénéficiaires du programme et leurs familles, les bureaux régionaux du MSSC, le personnel du MSSC, les organismes désignés pour offrir l'initiative Passeport et des organismes bénéficiant de paiements de transfert des neuf régions du ministère en Ontario ont compté parmi les intervenants. L'information recueillie

¹ Ministère des Services sociaux et communautaires, *Request for Services for VOR Arrangement OSS-074309 for Program Evaluation and Performance Measurement Services* (demande de services – évaluation du programme et services de mesures du rendement), 11 juin 2007, p. 14.

au cours des consultations a permis de recenser quelques pratiques prometteuses et certains obstacles systémiques. En règle générale, la mise en oeuvre de l'initiative Passeport reflète les lignes directrices du programme élaborées par le MSSC. Ainsi, toutes les régions utilisent les outils du ministère pour évaluer l'admissibilité des demandes et le niveau de service requis. Les grandes lignes des résultats relatifs à la planification, au financement, au mentorat, à l'administration et à d'autres aspects de l'initiative Passeport sont présentées ci-dessous.

La composante Planification de l'initiative Passeport

L'initiative favorise l'élaboration de plans de transition ou de plans personnels en vue d'appuyer la participation individuelle aux activités communautaires. L'analyse de l'information recueillie lors des consultations et des sondages auprès des bénéficiaires et des familles a fait apparaître certaines difficultés. Par exemple, bien que chaque personne soit tenue d'élaborer un plan de transition au moment de quitter le système scolaire, un très petit nombre des demandes présentées dans toute la province ont été accompagnées de plans de transition. Certaines régions ont résolu ce problème en s'adressant à des coordonnatrices et coordonnateurs de la transition, en organisant des forums d'information et en diffusant un guide des ressources des fournisseurs de services pour faciliter l'élaboration de plans de transition comme de plans personnels.

La composante Financement de l'initiative Passeport

Les fonds alloués dans le cadre de l'initiative aide les particuliers à participer aux activités communautaires en couvrant une partie du coût financier des services. On a constaté quelques problèmes liés à la responsabilisation et à la recherche d'un personnel de soutien qualifié. Pour assurer la responsabilisation en matière d'utilisation des fonds, de sécurité du personnel et de respect des obligations fiscales, une région a décidé de faire conclure, signer et respecter une entente de responsabilité entre l'organisme désigné et la personne bénéficiant du programme ou un membre de sa famille. Pour faciliter la recherche d'un personnel de soutien qualifié, une région a établi des relations avec un collègue local pour que les élèves des collèges travaillent avec les bénéficiaires de l'initiative Passeport dans le cadre d'un programme de stage.

La composante Mentorat de l'initiative Passeport

La composante Mentorat de l'initiative est coordonnée dans le cadre du projet d'intégration communautaire de l'Ontario : *Il faut tout dans un village... où chacun a sa place*, et elle a été bien accueillie dans les écoles où elle était proposée. Elle a produit des résultats fructueux parce qu'elle offre une expérience fondée sur les intérêts personnels. De plus, elle permet aux mentors de perfectionner leurs compétences en leadership et de partager leur expérience de la transition du système scolaire à la collectivité. Les quelques difficultés recensées sont dues à la nature même de la composante. Ainsi, le mentorat est une initiative relativement limitée, qui n'est pas offerte dans toute la province; par conséquent, l'information sur le mentorat circule principalement de bouche à oreille et le message transmis manque parfois de cohérence. Il est également assez difficile de trouver des mentors appropriés.

L'administration de l'initiative Passeport

La Division de la gestion des programmes du MSSC et les organismes désignés gèrent et administrent conjointement l'initiative en Ontario. Chacune des neuf régions est dotée de sa propre structure pour administrer l'initiative; dans certaines régions, la structure administrative inclut des mécanismes d'accès ou des comités communautaires. La figure 1 ci-dessous décrit les quatre principaux modes de prestation du programme. Les quatre grands types de structures administratives sont classés comme suit :

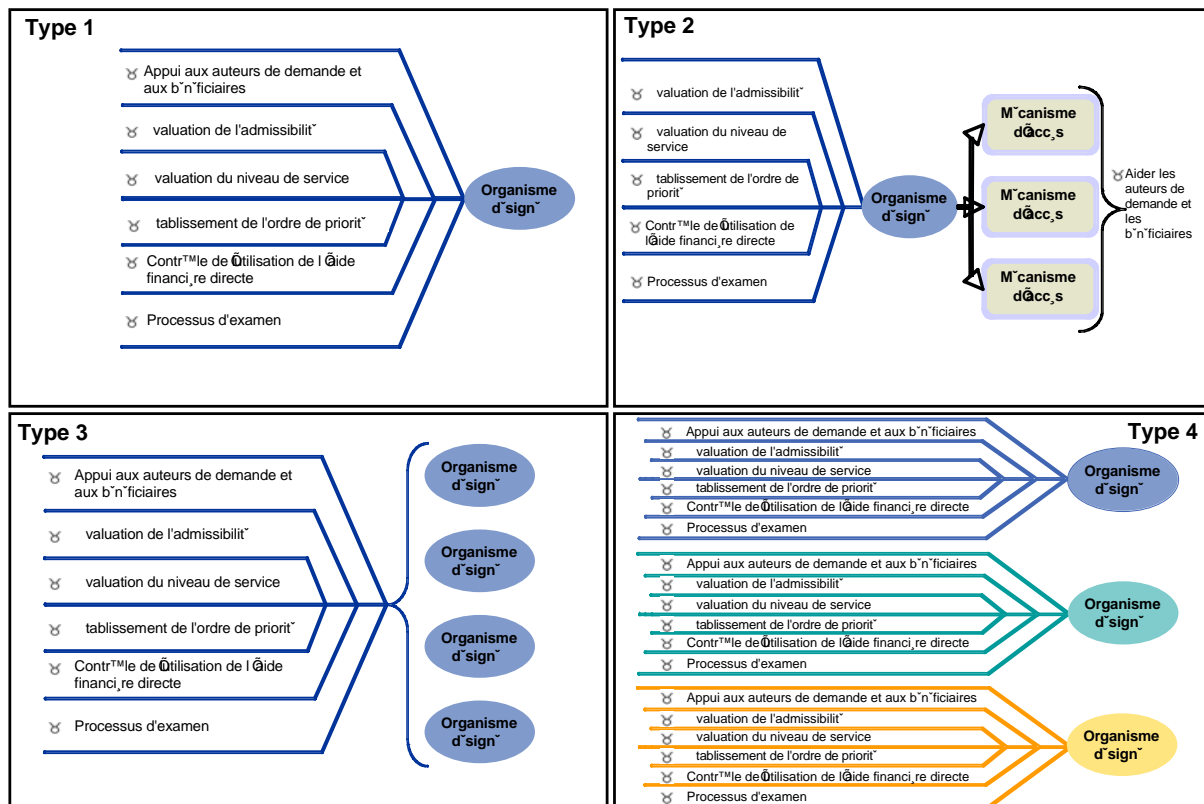
Type 1 : un seul organisme désigné

Type 2 : un seul organisme désigné avec plusieurs mécanismes d'accès

Type 3 : plusieurs organismes désignés avec services et processus de prises de décision coordonnés

Type 4 : plusieurs organismes désignés avec services et processus de prises de décision distincts

Figure 1 : Les quatre principaux types de structures administratives utilisées pour offrir l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire



Malgré les différences entre leurs structures administratives, la plupart des régions ont tenté d'uniformiser l'administration du programme à l'échelle des multiples intervenants. Par exemple, une région dotée de plusieurs organismes désignés vérifie régulièrement la validité et la cohérence de l'utilisation des outils du ministère et de la région qui servent à déterminer l'admissibilité, le niveau de service et l'ordre de priorité.

Les intervenants, les organismes désignés et les bureaux régionaux du MSSC ont noté une insuffisance du financement destiné aux coûts administratifs de la prestation de l'initiative Passeport. Le temps requis pour effectuer les tâches

administratives n'est pas entièrement couvert par les fonds alloués, dont la plus grande partie est utilisée pour financer les participants. Ainsi, la dernière phase du financement destiné aux particuliers n'était pas accompagnée d'un financement des coûts d'administration. Les bénéficiaires et les familles ont également indiqué que l'option de l'aide financière directe exigeait de nombreuses tâches administratives. Les factures et les autres documents demandés doivent être envoyés à l'organisme désigné à échéances régulières (p. ex. toutes les deux semaines). Bien que la plupart des bénéficiaires et de leurs familles aient estimé que la courbe d'apprentissage de ces tâches était relativement raide, nombre d'entre eux ont reconnu que le processus, une fois qu'il était bien compris, n'était plus qu'une simple formalité. L'aide apportée par l'organisme désigné et les similitudes entre les procédures de financement de l'initiative Passeport et celles du Programme de services particuliers à domicile ont également contribué à diminuer la charge de travail.

Autres pratiques et aspects de l'initiative Passeport

Outre les trois composantes clés et l'administration de l'initiative, il convient de considérer trois autres sujets d'intérêt majeurs : le comité consultatif, la langue, et l'aspect géographique (milieu urbain, milieu rural, le Nord).

1. L'initiative Passeport demande à chaque région de se doter d'un comité consultatif chargé d'appuyer la responsabilisation et l'assurance de la qualité lors de la prestation du programme. Nombre de régions ne comprennent pas bien le rôle et le but précis du comité consultatif.
2. Les personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais ont plus de mal à accéder aux mesures de soutien et aux services que les personnes qui ont l'anglais pour première langue. De plus, le vocabulaire employé dans le cadre du programme dérouté tous les participants et les familles. Par exemple, la plupart ne comprennent pas la différence entre « être admissible à l'initiative Passeport » et « être prioritaire pour l'obtention d'une aide financière ». Le terme « Passeport » a également dérouté. Ce nom n'a pas paru traduire le but du programme, et a souvent été confondu avec le document délivré par le gouvernement fédéral pour le passage des frontières.
3. Chaque région rencontre des difficultés particulières liées à ses caractéristiques géographiques. Un grand centre urbain doit traiter avec une population importante et dense, et un pourcentage plus élevé de personnes qui viennent s'installer dans la région. Ainsi, la transférabilité des prestations peut imposer à l'organisme désigné des obligations financières non provisionnées. Pour leur part, les régions rurales et éloignées peuvent desservir une large zone isolée et rencontrer des problèmes particuliers, comme la disponibilité et le coût des services de transport.

Le MSSC peut tirer des enseignements du recensement de ces pratiques et de ces obstacles en vue d'améliorer la prestation de l'initiative Passeport. L'équipe de Deloitte a également élaboré un sondage volontaire destiné à tous les bénéficiaires du programme et à leurs familles. Les résultats du sondage ont servi à valider les premières conclusions de l'évaluation.

Dans l'ensemble, tous les intervenants jugent l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire comme une expérience positive. Les particuliers et les familles souhaitent avoir le choix en matière de services et de mesures de soutien. Le choix et la souplesse forment la pierre angulaire de l'initiative. Les particuliers et les familles sont disposés à accepter le travail administratif supplémentaire lié à l'option du financement direct pour pouvoir sélectionner les services et les mesures de soutien dont ils peuvent bénéficier.

L'évaluation a fait ressortir certaines difficultés relatives à la mise en oeuvre de l'initiative Passeport. Les principales conclusions et les recommandations connexes sont présentées ci-dessous par catégorie : gestion du changement, renforcement de la capacité communautaire, et responsabilisation et gouvernance. Une liste complète des recommandations est fournie en annexe A.

Gestion du changement

La souplesse de l'initiative Passeport permet à chaque région de personnaliser le programme tout en conservant une certaine uniformité grâce au respect des lignes directrices.

Recommandation	
1.1	Le ministère devrait élaborer une liste des objectifs de l'initiative Passeport et déterminer des caractéristiques mesurables pour chacun d'entre eux de manière à pouvoir constater les résultats obtenus dans les neuf régions et veiller à l'uniformité des services (p. ex. : critères de l'établissement de l'ordre de priorité).

D'après les consultations des intervenants et les résultats du sondage, les particuliers et les familles apprécient de pouvoir choisir entre une aide financière directe et un financement obtenu par l'intermédiaire d'un organisme de paiements de transfert.

Recommandation	
2.1	Le ministère devrait appuyer les régions en reconnaissant que l'administration du programme à l'intention d'un pourcentage élevé de personnes recevant une aide financière directe a des répercussions sur les efforts et les processus administratifs. Par conséquent, le ministère devrait accroître le financement alloué aux organismes concernés de manière à compenser cet impact sur la charge de travail administratif.

Il serait utile d'éclaircir les attentes relatives à l'intérêt et à la nécessité de la composante Planification de l'initiative. La responsabilité de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi des plans de transition n'est pas clairement attribuée.

Recommandation	
6.1	Le ministère devrait élaborer une politique visant à préciser les rôles et les responsabilités des divers intervenants à l'égard des personnes qui ont quitté l'école récemment (p. ex. il y a un ou deux ans), ainsi qu'à l'égard de celles qui l'ont quitté depuis plus de deux ans. La planification proactive doit être encouragée. À l'échelon des bureaux régionaux, il faudrait établir et entretenir des liens entre le MSSC et le secteur de l'éducation.

Les particuliers et les familles ayant choisi de recevoir l'aide financière directement rencontrent des difficultés relatives à la gestion des mesures de soutien et des services.

Recommandation	
8.1	Les organismes désignés devraient dresser une liste des ressources locales pour traiter ce problème. Il est également recommandé aux organismes désignés de communiquer avec les collègues locaux en vue d'élaborer un programme de stage dans le cadre d'une formation des préposés aux services de soutien à la personne ou d'un programme similaire.

Une communication efficace sur tous les aspects de l'initiative Passeport, à l'intention des particuliers, des familles, des organismes communautaires et du secteur de l'éducation, est indispensable pour réussir la mise en oeuvre des composantes du programme, y compris la planification, le financement, le mentorat et l'administration.

Recommandation	
9.3	Les organismes désignés devraient élaborer des stratégies visant à diffuser aux particuliers et aux familles une information claire sur les options de financement de l'initiative et les possibilités d'utilisation des fonds. Il pourrait s'agir par exemple d'un forum d'information et de discussion destiné aux personnes admises au programme ou de l'envoi d'une trousse d'information. Chaque région doit tenir compte de ses caractéristiques géographiques et démographiques pour adopter et mettre en oeuvre une stratégie appropriée à ses besoins particuliers.
9.4	Le ministère devrait rédiger un glossaire des termes employés et le distribuer aux organismes désignés, aux organismes de paiements de transfert, aux personnes qui déposent une demande et aux bénéficiaires.

Renforcement de la capacité communautaire

Les prestataires du programme respectent les lignes directrices concernant la population visée. Mais une certaine confusion demeure quant à la définition exacte de la population visée.

Recommandation	
12.1	Le ministère devrait clarifier la définition de la population visée qui est fournie dans les lignes directrices de l'initiative Passeport, en expliquant plus particulièrement le terme « transition », pour que la définition soit mieux comprise par les groupes d'intervenants.

La demande de financement au titre de l'initiative Passeport est supérieure au montant alloué. Dans certains cas, le montant de l'aide financière accordée par personne ne suffit pas à couvrir le coût du soutien à la participation communautaire.

Recommandation	
----------------	--

Recommandation	
14.1	Le ministère devrait travailler avec les organismes désignés de manière à fonder l'évaluation du financement nécessaire au niveau de service requis sur les profils réels des bénéficiaires du programme.

La composante Mentorat a connu quelques succès, mais demeure une initiative plus modeste et qui n'est pas parfaitement bien comprise.

Recommandation	
15.1	Les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat devraient élaborer des documents d'information cohérents et les diffuser très largement dans toute la province, sans tenir compte de l'existence de l'initiative localement.
15.4	Bien que les objectifs, les rôles et les responsabilités du mentorat soient présentés en annexe A des lignes directrices de l'initiative Passeport, le ministère devrait en fournir une explication plus détaillée ou élaborer un guide de politique distinct pour la composante Mentorat.

Responsabilisation et gouvernance

D'après les consultations et les plans d'entreprise régionaux, les pratiques commerciales et les mesures de responsabilisation sont relativement conformes aux lignes directrices de l'initiative Passeport.

Recommandation	
18.2	L'organisme désigné devrait être tenu de faire conclure, signer et respecter une entente de responsabilité entre l'organisme et la personne admise au programme, ou un membre de sa famille, qui a choisi l'option d'une aide financière directe. L'entente de responsabilité détaillerait les rôles et responsabilités de chaque partie. L'annexe D des lignes directrices de l'initiative Passeport peut aider les organismes désignés à élaborer une entente de responsabilité.
18.3	Le ministère devrait élaborer des protocoles sur le partage de l'information en vue d'examiner systématiquement les profils des bénéficiaires pour évaluer les autres mesures de soutien possibles, y compris le Programme de services particuliers à domicile (PSPD), le soutien de l'emploi dans le cadre du POSPH ou l'inscription dans le système de l'éducation.

L'information disponible ne permet pas de savoir, par le biais d'une formule de demande commune, dans quelle mesure la prestation de l'initiative Passeport reflète un financement équitable dans toute la province.

Recommandation	
----------------	--

Recommandation	
20.1	Le ministère devrait élaborer des « modèles » de personnes susceptibles de déposer une demande. Les neuf régions évalueraient les demandes à l'aide des outils du ministère et de leurs propres outils. Les résultats pourraient alors être comparés et analysés en vue d'assurer l'uniformité de la prestation du programme et l'équité du financement.

L'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est un programme apprécié qui favorise la participation à la vie communautaire, que ce soit par le biais d'un emploi ou d'activités sociales ou récréatives. L'initiative n'a pas encore atteint sa pleine maturité. Par exemple, aucun bénéficiaire n'a déjà terminé un cycle complet de trois ans de financement. Les présentes recommandations permettront d'améliorer la qualité du programme en répondant plus précisément aux besoins et aux difficultés des intervenants. Au fil de l'évolution de la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des succès du programme, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire deviendra la référence pour d'autres initiatives et programmes.

Annexe A – Liste des recommandations

	Question	Recommandation	Priorité
1.1	La souplesse des lignes directrices en matière de financement et d'admissibilité pourrait éventuellement compromettre l'uniformité des services à l'échelle de la province.	Le ministère devrait élaborer une liste des objectifs de l'initiative Passeport et déterminer des caractéristiques mesurables pour chacun d'entre eux de manière à pouvoir constater les résultats obtenus dans les neuf régions et veiller à l'uniformité des services (p. ex. : critères de l'établissement de l'ordre de priorité).	Faible
2.1	L'option de l'aide financière directe a été choisie beaucoup plus souvent que prévu. De plus, les bénéficiaires ne semblent pas envisager de passer dans un avenir proche à un financement par l'intermédiaire d'un organisme de paiements de transfert.	Le ministère devrait appuyer les régions en reconnaissant que l'administration du programme à l'intention d'un pourcentage élevé de personnes recevant une aide financière directe a des répercussions sur les efforts et les processus administratifs. Par conséquent, le ministère devrait accroître le financement alloué aux organismes concernés de manière à compenser cet impact sur la charge de travail administratif.	Faible
3.1	Très peu d'intervenants ont utilisé ou jugé utile le guide de planification.	Les organismes désignés devraient continuer à mettre le guide de planification à la disposition des personnes qui déposent une demande et des bénéficiaires par tous les moyens disponibles. À l'heure actuelle, il ne semble pas nécessaire de poursuivre la révision du guide.	Faible
4.1	Environ la moitié des régions sont favorables à l'utilisation d'un outil provincial d'établissement des priorités en vue d'améliorer l'uniformité; l'autre moitié souligne le besoin de doter un tel outil d'une souplesse à l'échelle régionale.	Le ministère devrait faire organiser un forum à l'intention des intervenants de toutes les régions en vue de discuter des avantages et des inconvénients d'un outil d'établissement des priorités standardisé. Le MSSC serait alors en mesure de prendre une décision éclairée quant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'outil. Si le forum conduisait à l'élaboration d'un outil standardisé, cet outil devrait être suffisamment souple pour pouvoir être adapté aux caractéristiques régionales.	Faible
6.1	La responsabilité de l'élaboration, de la mise en oeuvre et du suivi des plans de transition n'est pas clairement attribuée.	Le ministère devrait élaborer une politique visant à préciser les rôles et les responsabilités des divers intervenants à l'égard des personnes qui ont quitté l'école récemment (p. ex. il y a un ou deux ans), ainsi qu'à l'égard de celles qui l'ont quittée depuis plus de deux ans. La planification proactive doit être encouragée. À l'échelon des bureaux régionaux, il faudrait établir et entretenir des liens entre le MSSC et le secteur de l'éducation.	Moyenne

	Question	Recommandation	Priorité
6.2	Le niveau de détail requis dans un plan de transition n'est pas clairement établi.	Le ministère devrait indiquer le niveau de détail requis. Au plus haut niveau, un plan pourrait inclure par exemple les intérêts et les rêves de la personne concernée, tandis qu'un plan détaillé pourrait préciser les activités particulières qui pourraient lui permettre de participer à la vie communautaire.	Moyenne
6.3	Les plans de transition élaborés au sein du système scolaire ne sont pas utilisés aux fins de l'initiative Passeport.	Le ministère devrait modifier la formule de demande et les lignes directrices de manière à faciliter l'utilisation des plans de transition. La formule de demande d'admissibilité à l'initiative Passeport devrait exiger la présentation du plan de transition du système scolaire pour les personnes qui quittent l'école ou l'ont quittée au cours des deux dernières années et, pour les personnes qui ont quitté l'école depuis plus de deux ans, la présentation d'un plan axé sur l'individu, comme un plan de vie. En outre, le ministère devrait revoir les lignes directrices de l'initiative pour y intégrer le partage des plans de transition entre le conseil scolaire local et l'organisme désigné, avec l'accord du particulier et/ou de sa famille.	Moyenne
8.1	Dans de nombreuses régions, il est difficile de trouver un personnel de soutien qualifié.	Les organismes désignés devraient dresser une liste des ressources locales pour traiter ce problème. Il est également recommandé aux organismes désignés de communiquer avec les collèges locaux en vue d'élaborer un programme de stage dans le cadre d'une formation des préposés aux services de soutien à la personne ou d'un programme similaire.	Faible
8.2	Les bénéficiaires de l'initiative Passeport reçoivent un montant fixe pour une période de trois ans, alors que les salaires du personnel de soutien et les coûts supportés par les organismes augmenteront probablement.	Le ministère devrait suivre l'évolution de la moyenne des salaires et des coûts supportés par les organismes pour déterminer s'il se produit une hausse significative au cours de la période de trois ans. À la fin de la période, il faudrait analyser les tendances et décider de l'éventuel besoin d'élaborer une stratégie visant à compenser cette hausse.	Faible
9.1	L'introduction de l'initiative Passeport risque d'accroître la concurrence entre les organismes de paiements de transfert en raison du processus d'établissement des coûts de leurs services.	Les organismes bénéficiant de paiements de transfert devraient rendre plus transparents leurs processus d'établissement des coûts des services. À cet effet, il pourrait se révéler nécessaire d'inclure le coût des services dans un guide de ressources à l'intention des particuliers.	Moyenne
9.2	Les particuliers et les familles ne comprennent pas clairement les services et les mécanismes de soutien qui sont à leur disposition une fois qu'ils	Les organismes désignés devraient collaborer avec les écoles et les conseils scolaires locaux en vue de présenter les divers services et mécanismes de soutien offerts aux personnes qui vont quitter le système scolaire dans un avenir proche, ou qui l'ont quitté récemment, ainsi qu'aux familles.	Moyenne

	Question	Recommandation	Priorité
	ont quitté l'école.	Les organismes désignés devraient coordonner et animer une réunion d'information visant à expliquer l'importance de l'élaboration d'un plan personnel et à présenter les choix de services et de soutien. Un guide des ressources pourrait aussi être élaboré pour fournir la liste des organismes et services disponibles localement et aider les particuliers à préparer leurs plans.	
9.3	Les bénéficiaires du programme et les familles ne comprennent pas bien leurs options en matière de financement et d'utilisation acceptable des fonds.	Les organismes désignés devraient élaborer des stratégies visant à diffuser aux particuliers et aux familles une information claire sur les options de financement de l'initiative et les utilisations possibles des fonds. Il pourrait s'agir par exemple d'un forum d'information et de discussion destiné aux personnes admises au programme ou de l'envoi d'une trousse d'information. Chaque région doit tenir compte de ses caractéristiques géographiques et démographiques pour adopter et mettre en oeuvre une stratégie appropriée à ses besoins particuliers.	Moyenne
9.4	Le vocabulaire employé dans le cadre de l'initiative crée une certaine confusion, notamment autour des termes « admissible », « admis » et « Passeport ».	Le ministère devrait rédiger un glossaire des termes employés et le distribuer aux organismes désignés, aux organismes de paiements de transfert, aux personnes qui déposent des demandes et aux bénéficiaires.	Haute
10.1	Les différences d'interprétation par les régions de ce qui constitue une utilisation acceptable des fonds peuvent poser des problèmes aux personnes qui se réinstallent dans une autre région de la province.	Les organismes désignés devraient admettre une certaine souplesse dans l'interprétation de ce qui constitue une utilisation acceptable des fonds lorsqu'un particulier qui bénéficie d'une aide financière au titre de l'initiative Passeport se réinstalle dans leur région.	Faible
10.2	Les écarts entre les frais d'administration et de courtage des divers organismes peuvent poser des problèmes aux personnes qui se réinstallent dans une autre région de la province.	Le ministère devrait veiller à ce que les organismes appliquent les frais d'administration et de courtage de manière uniforme.	Faible
10.3	La transférabilité des prestations paraît créer des obligations financières non provisionnées pour la région dans laquelle se réinstallent des bénéficiaires du programme. De plus, certaines collectivités sont plus susceptibles que d'autres d'accueillir des particuliers bénéficiant d'une aide financière.	Le ministère devrait réserver une partie des fonds en vue d'aider les organismes désignés dans des localités où viennent se réinstaller des bénéficiaires du programme. À la fin de chaque année, le ministère devrait réexaminer la répartition et l'équilibre du financement alloué à chaque région.	Faible

	Question	Recommandation	Priorité
11.1	Le rôle du comité consultatif n'est pas bien compris par les groupes d'intervenants.	Le ministère devrait expliquer clairement le rôle actuel et permanent du comité consultatif, y compris la manière dont le comité peut participer à la prestation de l'initiative Passeport.	Faible
11.2	Les trois composantes de l'initiative Passeport ne sont pas bien intégrées dans la plupart des régions.	Le ministère, les organismes désignés et les autres intervenants devraient mettre l'accent sur l'intégration des trois composantes de l'initiative par le biais de partenariats ou de possibilités de collaboration. Par exemple, la personne chargée de coordonner le mentorat pourrait participer au comité consultatif de la collectivité; ou les mentors pourraient aider les éducatrices et éducateurs à élaborer les plans d'enseignement individualisés et de transition des élèves en leur fournissant des renseignements et un appui.	Faible
12.1	La population visée par l'initiative Passeport n'est pas claire. De plus, il n'y a pas de définition précise du terme « transition ».	Le ministère devrait clarifier la définition de la population visée qui est fournie dans les lignes directrices de l'initiative Passeport, en expliquant plus particulièrement le terme « transition », pour que la définition soit mieux comprise par les groupes d'intervenants.	Moyenne
13.1	Il existe quelques divergences, relativement faibles, entre le nombre de personnes réellement desservies et les cibles de services.	Le ministère devrait effectuer un suivi des données sur le nombre de personnes desservies et les cibles de services sur une période assez longue afin de repérer tout écart persistant relativement à l'atteinte des objectifs visés.	Faible
13.2	Les coûts administratifs de la prestation de l'initiative Passeport ne font pas toujours l'objet d'un financement particulier. Certains organismes désignés financent la hausse des coûts administratifs grâce aux fonds non utilisés par les bénéficiaires du programme l'année précédente.	Le ministère devrait réinstaurer un ratio de manière à ce que le financement des coûts d'administration accompagne l'affectation des fonds versés aux régions pour la prestation des services.	Haute
14.1	Le montant de l'aide financière accordée par personne ne suffit pas à couvrir les besoins.	Le ministère devrait fonder l'évaluation du financement nécessaire au niveau de service requis sur les profils réels des bénéficiaires du programme.	Moyenne
15.1	Les intervenants n'ont pas la même connaissance de la composante Mentorat d'une région à l'autre ou d'un ministère à l'autre.	Les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat devraient élaborer des documents d'information cohérents et les diffuser très largement dans toute la province, sans tenir compte de l'existence de l'initiative localement.	Faible

	Question	Recommandation	Priorité
15.2		Les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat devraient continuer à se mettre en relation avec les administrateurs des conseils scolaires locaux ainsi qu'avec le personnel enseignant et les conseillers d'orientation des écoles locales.	Faible
15.3	Il est difficile de trouver des mentors appropriés.	Les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat devraient mettre en place une méthode de recensement systématique des éventuels mentors et saisir l'information concernant ces mentors dans une banque de données provinciale. Ceci multiplierait les possibilités d'établir un lien avec les mentors à l'échelle locale comme à distance.	Moyenne
15.4	Il n'existe pas de guide de politique officiel en matière de mentorat.	Bien que les objectifs, les rôles et les responsabilités du mentorat soient présentés en annexe A des lignes directrices de l'initiative Passeport, le ministère devrait en fournir une explication plus détaillée ou élaborer un guide de politique distinct pour la composante Mentorat.	Faible
15.5	Il n'existe pas de partenariats officiels entre le projet d'intégration communautaire de l'Ontario et les groupes d'autonomie sociale comme People First Ontario.	Les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat devraient établir des relations officielles avec les groupes de défense des intérêts ou les groupes d'autonomie sociale, conformément aux lignes directrices de l'initiative Passeport.	Moyenne
16.1	Les caractéristiques géographiques et démographiques des régions justifient certaines différences d'interprétation de ce qui constitue une utilisation acceptable des fonds.	Le ministère devrait inciter les régions à élaborer des solutions locales aux difficultés propres à chaque région en matière d'accès des participants à la vie communautaire. Les problèmes de transport sont un exemple de difficulté propre à une région. Lorsque l'absence d'un système de transport public empêche les participants d'accéder aux activités communautaires, les organismes désignés devraient utiliser une partie des fonds, directement ou indirectement, pour traiter la question du transport.	Faible
17.1	Le processus d'examen permet aux régions qui comptent plusieurs organismes désignés de renforcer l'uniformité de la prise de décisions à l'échelle régionale.	Dans les régions qui comptent plusieurs organismes désignés, tous les organismes devraient partager un processus d'examen commun, axé sur des paramètres de prise de décision préétablis, en vue d'assurer l'uniformité de la prise de décisions.	Faible
18.1	Les organismes désignés qui aident les particuliers tout en prenant des décisions de financement pourraient connaître des conflits d'intérêt.	Les organismes désignés devraient élaborer une politique visant à résoudre les éventuels conflits d'intérêt (si ce n'est déjà fait).	Moyenne
18.2	Bon nombre de particuliers et de familles ne comprennent pas bien leurs responsabilités dans le cadre de l'initiative Passeport, notamment en	L'organisme désigné devrait être tenu de faire conclure, signer et respecter une entente de responsabilité entre l'organisme et la personne admise au programme, ou un membre de sa famille, qui a choisi l'option d'une aide financière	Moyenne

	Question	Recommandation	Priorité
	matière d'utilisation des fonds, de sécurité du personnel et d'obligations fiscales.	directe. L'entente de responsabilité détaillerait les rôles et responsabilités de chaque partie. L'annexe D des lignes directrices de l'initiative Passeport peut aider les organismes désignés à élaborer une entente de responsabilité.	
18.3	Les groupes d'intervenants ne comprennent pas bien les responsabilités en matière de partage de l'information.	Le ministère devrait élaborer des protocoles sur le partage de l'information en vue d'examiner systématiquement les profils des bénéficiaires pour évaluer les autres mesures de soutien possibles, y compris le Programme de services particuliers à domicile (PSPD), le soutien de l'emploi dans le cadre du POSPH ou l'inscription dans le système de l'éducation.	Moyenne
20.1	L'information disponible ne permet pas de tirer des conclusions sur l'équité du financement à l'échelle de la province.	Le ministère devrait élaborer des « modèles » de personnes susceptibles de déposer une demande. Les neuf régions évalueraient les demandes à l'aide des outils du ministère et de leurs propres outils. Les résultats pourraient alors être comparés et analysés en vue d'assurer l'uniformité de la prestation du programme et l'équité du financement.	Haute
21.1	Il est nécessaire de mesurer diverses activités afin de pouvoir déterminer le respect de certains délais.	Il faudrait élaborer une méthode systématique de mesure, notamment des délais associés à chacune des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • l'établissement par le MSSC des fonds alloués à chaque région au titre de l'initiative Passeport; • l'annonce aux organismes désignés, par les bureaux régionaux du MSSC, des montants qui leur sont alloués; • les décisions prises par les organismes désignés à propos de l'admission des particuliers et des montants attribués; • les décisions prises par les particuliers et les familles au sujet du type de financement et des services qu'ils souhaitent utiliser. 	Haute
21.2	Les organismes désignés doivent consacrer beaucoup de temps à l'évaluation de l'admissibilité, du niveau de service et de l'ordre de priorité de toutes les demandes.	Les organismes désignés devraient évaluer les demandes à mesure qu'elles leur sont soumises, et non à la date de l'attribution des ressources.	Haute

Annexe B – Descriptions de la mise en oeuvre régionale

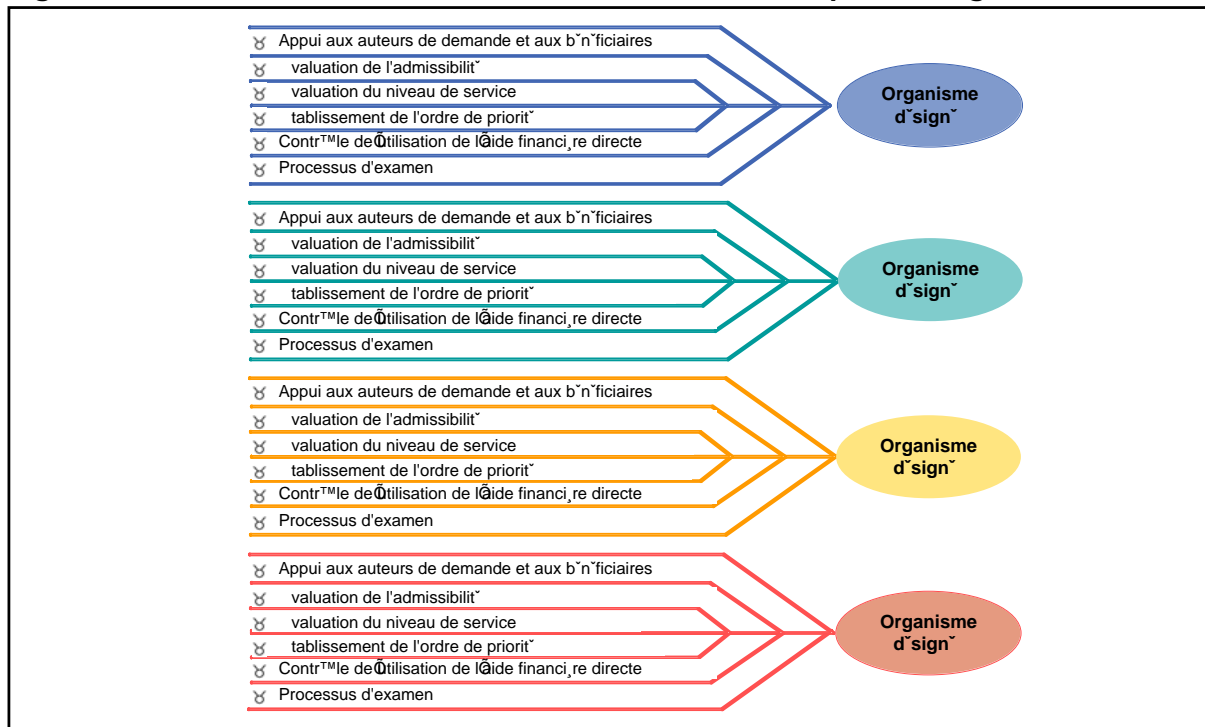
La présente annexe décrit les neuf régions qui offrent l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire. Pour chacune des neuf régions sont présentés le modèle opérationnel en place, établi d'après les plans d'entreprise (soumis en 2006), et l'information recueillie auprès des intervenants dans le cadre de l'évaluation de l'initiative. Les principaux thèmes ressortis au cours des consultations sont également abordés pour chaque région. On a considéré comme thèmes principaux les sujets abordés par un minimum de deux groupes d'intervenants de la région.

Mise en oeuvre dans la région Centre-Est

Modèle opérationnel

Dans la région Centre-Est, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par quatre organismes désignés. Chacun des quatre organismes gère l'initiative séparément (figure 2). Les personnes intéressées soumettent leur demande à l'organisme désigné du quadrant dans lequel elles vivent. L'organisme désigné local évalue toutes les demandes en termes d'admissibilité, de niveau de service et de priorité. Chaque organisme se sert des outils du ministère pour établir l'admissibilité et le niveau de service, et de l'outil d'établissement des priorités de la région Centre-Est pour déterminer l'ordre de priorité. Les responsables des quatre zones restent en liaison étroite et travaillent ensemble pour assurer l'utilisation uniforme des outils du ministère et de la région.

Figure 2 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Centre-Est



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. La région Centre-Est a signalé un nombre de transferts élevé par rapport à d'autres régions

La région Centre-Est a l'habitude de voir des bénéficiaires de l'initiative Passeport quitter un quadrant pour un autre dans sa propre région. Quand une personne admise au programme quitte la région Centre-Est pour se réinstaller dans une autre région, le financement administré par la région Centre-Est la suit pendant trois mois avant d'être transféré à la nouvelle région. Ce processus risque de créer des tensions sur les services et/ou le financement.

2. La transférabilité pose des difficultés particulières aux régions qui comptent plusieurs organismes responsables

Comme la région Centre-Est a sélectionné quatre organismes distincts, la charge de travail administratif est plus importante lorsqu'une personne participant à l'initiative se réinstalle dans un autre quadrant de la région. Dans pareil cas en effet, le financement suit la ou le bénéficiaire dans son nouvel organisme désigné jusqu'à la fin de la période de trois ans.

3. La région de York accueille des enfants venus d'autres régions dans des programmes de jour en établissement

La région Centre-Est estime que les données de prévalence sont faussées par le nombre élevé de programmes en établissement qui y sont offerts. De nombreux enfants d'autres régions viennent suivre des programmes de jour en établissement dans la région Centre-Est. Quand les élèves inscrits dans ces programmes de jour quittent l'école secondaire, bon nombre d'entre eux souhaitent rester dans la collectivité dans laquelle ils ont vécu pendant plusieurs années. Il en résulte des obligations financières non provisionnées qui pèsent sur l'initiative Passeport, et risquent même de peser sur l'ensemble des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

4. Il est difficile de trouver un personnel de soutien qualifié

La difficulté de trouver un personnel de soutien qualifié a été évoquée. Des familles se sont inquiétées du temps requis pour former des travailleuses ou des travailleurs, ainsi que du coût croissant de l'embauche d'une personne qualifiée et dotée d'une réelle expérience dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les familles pensent qu'une liste centralisée du personnel qualifié disponible dans la région faciliterait le processus d'embauche.

5. Dans les cas où l'aide financière est versée directement aux bénéficiaires, la relation entre employeur et employé n'est pas claire

La plupart des intervenants ne connaissent pas la situation exacte du personnel de soutien embauché grâce aux fonds de l'initiative Passeport. La relation entre le parent et la travailleuse ou le travailleur de soutien en matière de responsabilité, de fiscalité et de formation n'est pas bien comprise. En outre, il est difficile de trouver un personnel de soutien qualifié. Les familles aimeraient recevoir davantage d'information détaillée sur la relation entre employeur et employé et sur les responsabilités de chacun.

6. La relation entre le Programme de services particuliers à domicile (PSPD) et l'initiative Passeport reste floue

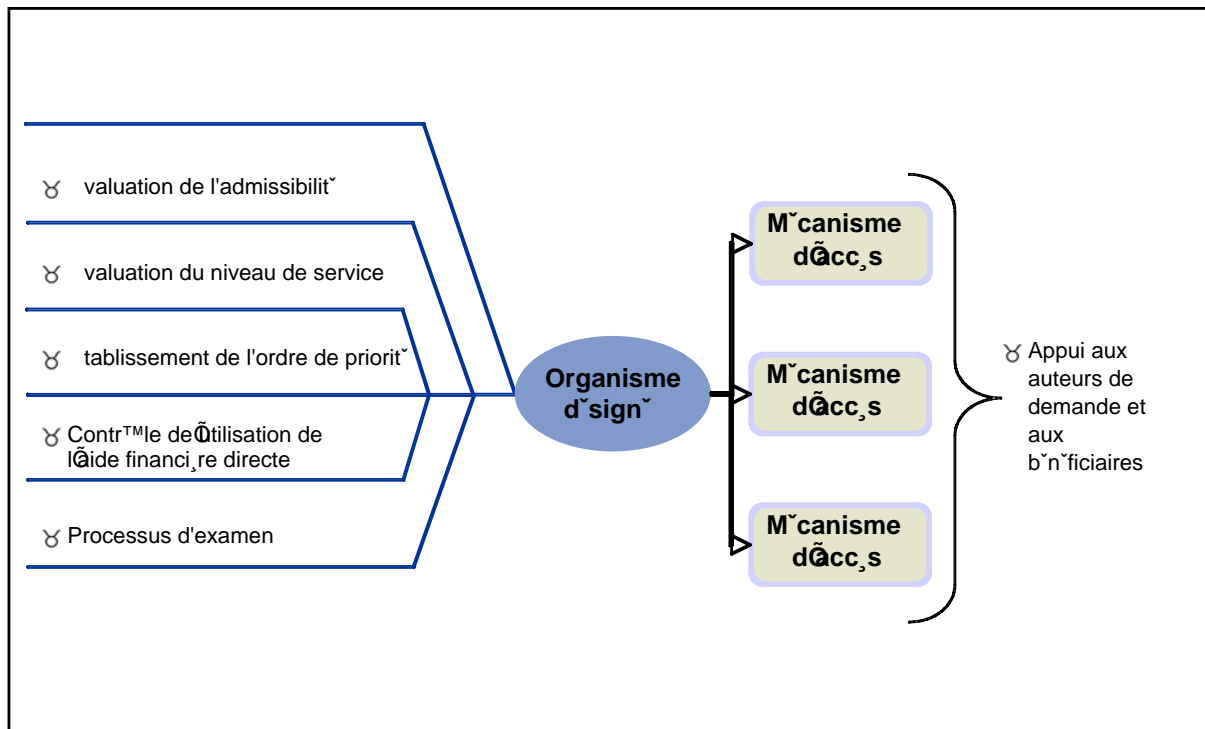
Les groupes d'intervenants ne comprennent pas bien l'incidence du PSPD sur le financement accordé au titre de l'initiative Passeport. Le sujet a été rendu plus complexe encore par les messages manquant de cohérence et les expériences contradictoires signalés par les intervenants. Certains bénéficiaires et leurs familles ont indiqué que le montant de leur financement au titre du PSPD avait été réduit en raison du financement alloué dans le cadre de l'initiative Passeport. En outre, certains organismes de paiements de transfert n'ont pas su conseiller les familles et ont indiqué avoir reçu des renseignements contradictoires de la part du MSSC.

Mise en oeuvre dans la région Centre-Ouest

Modèle opérationnel

La région Centre-Ouest administre l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire par l'intermédiaire d'un organisme désigné central. La coordonnatrice régionale ou le coordonnateur régional de l'organisme désigné travaille en collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs locaux de divers mécanismes d'accès pour offrir le programme (figure 3). Les demandes sont soumises au coordonnateur local du lieu de résidence de la personne intéressée. Le coordonnateur local, qui peut rencontrer la personne et sa famille pour les aider à remplir la formule de demande ainsi que la formule régionale complémentaire, transmet les deux formules au coordonnateur régional. Ce dernier examine la demande et la formule complémentaire, et prend une décision de financement en utilisant les outils du ministère pour établir l'admissibilité et le niveau de service, et un outil régional d'établissement des priorités fondé sur les considérations énoncées dans les lignes directrices de l'initiative Passeport.

Figure 3 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Centre-Ouest



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. L'initiative Passeport a rapproché les membres de la collectivité

Les écoles, les organismes, les collectivités et les familles ont commencé à mieux communiquer entre eux à la suite de la mise en oeuvre de l'initiative Passeport. Dans la région de Peel, toutes les familles participant au programme ont été

invitées à un forum pour discuter des options disponibles. L'organisme désigné et d'autres organismes étaient présents pour expliquer les programmes, les activités et l'administration. Les familles ont également commencé à créer un réseau en vue d'élaborer des moyens créatifs de mettre les ressources en commun.

2. Les coûts administratifs de l'initiative excèdent les fonds alloués pour l'administration

Les coûts administratifs encourus par le bureau régional et par l'organisme désigné sont largement supérieurs aux fonds versés par le MSSC. Si les intervenants reconnaissent l'importance d'affecter la plus grande part possible des fonds à la prestation des services, ils soulignent aussi la nécessité d'accompagner la hausse du financement des services d'une hausse du financement des coûts administratifs. À l'heure actuelle, c'est le bureau régional du MSSC qui complète les coûts administratifs de l'initiative Passeport.

3. L'organisme désigné de la région Centre-Ouest a élaboré une fiche d'information qui a été utile aux bénéficiaires et aux familles

L'organisme désigné a élaboré une fiche d'information en langage clair et simple à l'intention des bénéficiaires et des familles de la région. Les commentaires recueillis ont été positifs et la fiche s'est révélée utile aux familles au moment de prendre des décisions sur le type de financement et de planifier l'utilisation des fonds.

4. Le modèle d'administration axé sur un organisme désigné, une coordination régionale et plusieurs coordonnateurs locaux élimine toute possibilité de conflit d'intérêt dans la prise de décisions

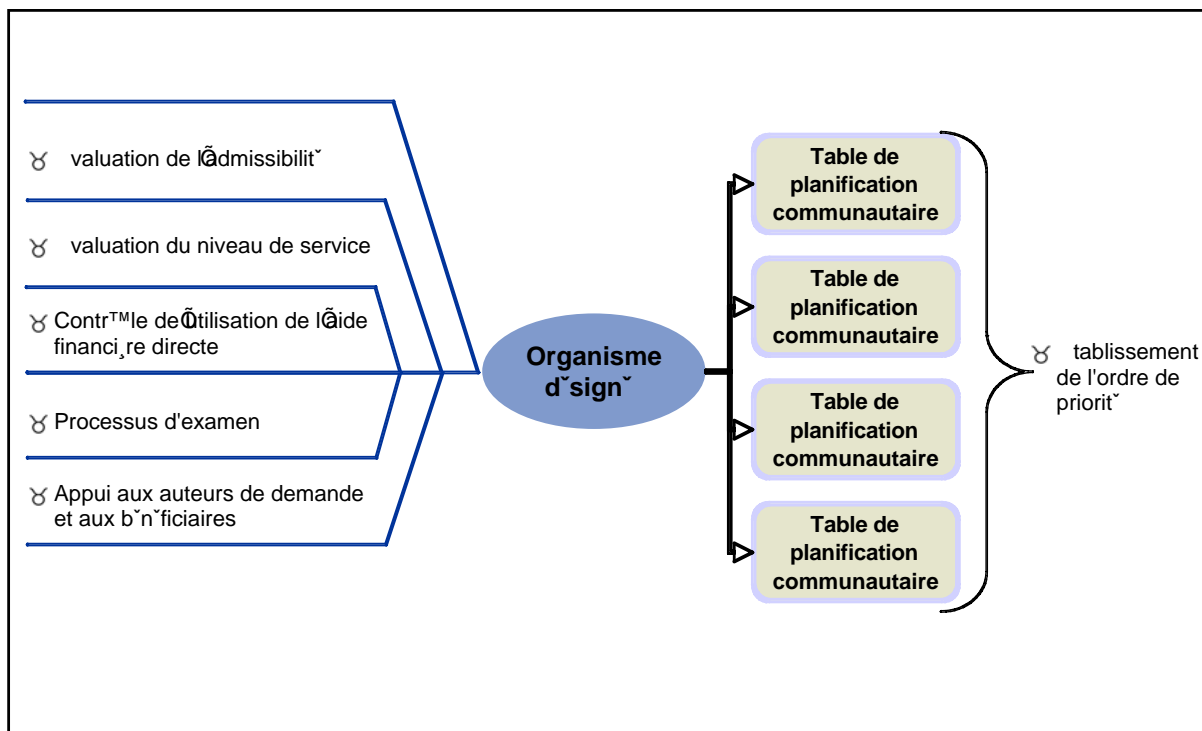
Le modèle mis en place dans la région Centre-Ouest, avec un organisme désigné unique, a réduit les possibilités de conflit d'intérêt. Les coordonnatrices et coordonnateurs locaux sont en mesure d'aider les familles à remplir leurs demandes et de leur fournir des renseignements sur les organismes sans qu'il puisse y avoir de conflit d'intérêt puisque la décision de financement incombe à la personne chargée de la coordination à l'échelle régionale.

Mise en oeuvre dans la région Est

Modèle opérationnel

La région Est administre l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire par l'intermédiaire d'un seul organisme désigné (figure 4). Cet organisme reçoit les demandes et les évalue en termes d'admissibilité et de niveau de service à l'aide des outils du ministère. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires à l'évaluation, l'organisme désigné les obtient auprès des particuliers ou des familles. Une fois évaluées, toutes les demandes sont transmises à la table de planification communautaire de la collectivité concernée. L'ordre de priorité local est déterminé par quatre tables de planification communautaire auxquelles participent divers intervenants comme les organismes de paiements de transfert. Les quatre listes, classées par ordre de priorité, sont renvoyées à l'organisme désigné qui administre les fonds.

Figure 4 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Est



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. La région Est offre l'initiative Passeport dans les deux langues officielles

La région Est compte deux comités consultatifs et deux comités d'examen, ce qui lui permet d'offrir tous les services en français comme en anglais. En outre, la région affecte 20 pour 100 de tout le financement disponible aux familles

francophones, ce qui concorde avec l'importance et la prévalence de la population francophone dans la région.

2. Les bénéficiaires francophones de l'initiative Passeport ont du mal à accéder à des services et du soutien en français

Les personnes francophones admises et financées dans le cadre du programme rencontrent de sérieuses difficultés pour trouver des services en français ou des travailleuses ou travailleurs de soutien francophones. Dans une région, ce problème s'est traduit par une forte demande de services de mentorat dans une école secondaire d'Alexandria, qui fournit l'un des rares services offerts en français. Les particuliers et les familles qui vivent en dehors de la région d'Alexandria, toutefois, n'ont pas accès à la composante Mentorat de l'initiative et ont beaucoup de mal à trouver des services en français dans tous les domaines.

3. L'ordre de priorité est établi par quatre tables de planification communautaire locales

L'organisme désigné, March of Dimes (la Marche des dix sous), ne classe pas les demandes par ordre de priorité parce qu'il n'est pas directement impliqué dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. L'ordre de priorité est déterminé par des tables de planification communautaire. L'organisme désigné participe au processus d'examen, ce qui renforce la capacité d'objectivité.

4. L'initiative Passeport a eu un impact assez faible sur les organismes de paiements de transfert dans la région Est

Quelque 80 pour 100 des bénéficiaires de l'initiative dans la région Est ont choisi de recevoir directement l'aide financière et n'ont pas acheté de services aux organismes de paiements de transfert. Certains organismes ont été déçus du faible nombre de bénéficiaires de l'initiative Passeport ayant choisi les services des organismes parce qu'ils avaient investi pour embaucher du personnel supplémentaire et élaborer de nouveaux programmes.

5. En matière de consultation, les trois composantes de l'initiative Passeport sont intégrées dans la région Est

Le coordonnateur local de la composante Mentorat participe au comité consultatif francophone, ce qui appuiera l'intégration des composantes à l'avenir. Le résultat de l'intégration reste inconnu car le comité n'a pas encore eu l'occasion de se réunir souvent.

6. La transférabilité des prestations crée des obligations financières non provisionnées dans certains régions

Une personne qui se réinstalle ailleurs en Ontario reçoit les fonds par l'intermédiaire de la nouvelle région dans laquelle elle habite (après une période de trois mois, durant laquelle le financement continue d'être assuré par son lieu de résidence initial). La région dans laquelle elle s'est réinstallée doit lui verser des fonds sans que son propre financement soit augmenté. Il en résulte des obligations financières non provisionnées.

7. Il est craint que le style et la qualité d'écriture de la demande ne déterminent le niveau de financement

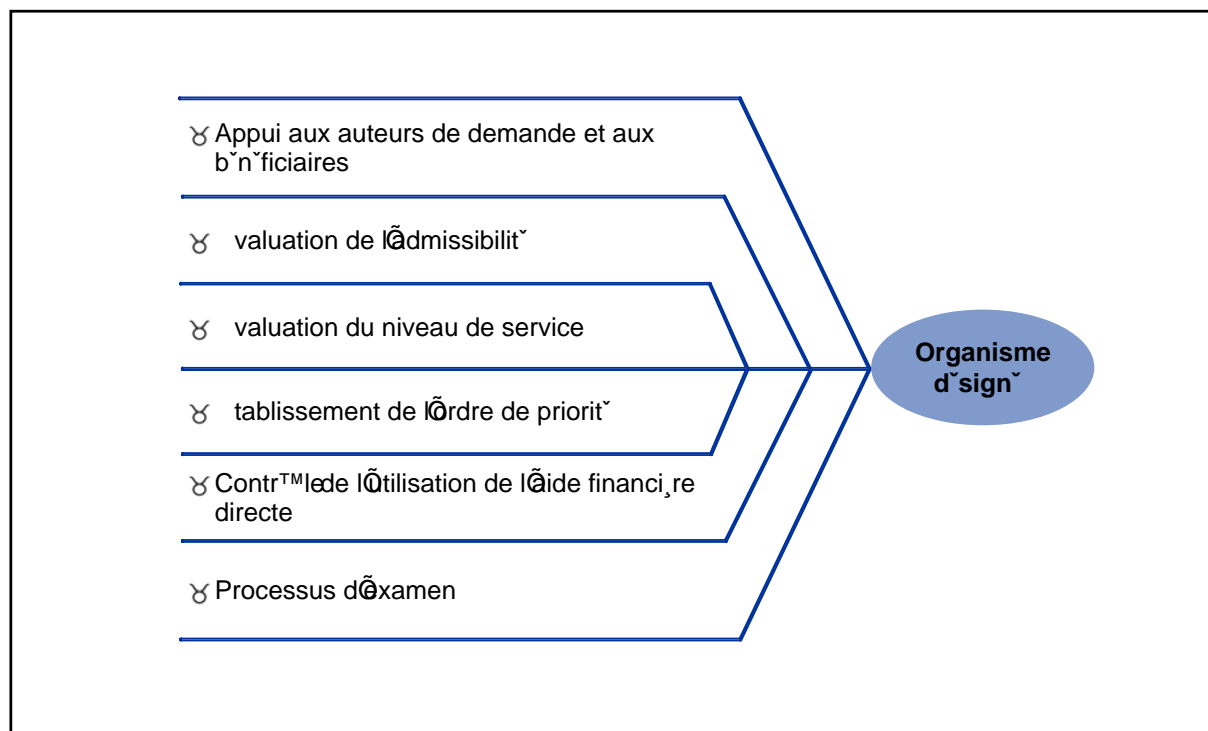
Les personnes consultées dans la région ont l'impression qu'une demande rédigée de manière élaborée est plus susceptible d'être considérée comme prioritaire. Elles indiquent que la qualité a été affectée par des questions liées à la littératie, la langue ou la culture. Elles avancent aussi l'hypothèse que l'ordre de priorité établi favorise les demandes qui recourent au langage propre à la profession médicale. Cette allégation n'a pas été prouvée de manière empirique.

Mise en oeuvre dans la région Sud-Est

Modèle opérationnel

La région Sud-Est administre l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire par l'intermédiaire d'un seul organisme désigné (figure 5). Cet organisme reçoit les demandes et les évalue, à l'aide des outils du ministère, en termes d'admissibilité et de niveau de service. L'ordre de priorité de toutes les demandes est déterminé à l'aide de l'outil régional d'établissement des priorités, qui est fondé sur les considérations énoncées dans les lignes directrices de l'initiative Passeport ainsi que sur certains facteurs de nature régionale. Chaque critère est noté de 1 à 5 et toutes les notes sont additionnées. Si plusieurs demandes obtiennent la même note, elles sont alors classées en fonction d'un nombre aléatoire généré par ordinateur (MS Excel). L'organisme désigné administre le financement de tous les bénéficiaires de l'initiative.

Figure 5 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Sud-Est



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. Dans la région Sud-Est, le pourcentage des bénéficiaires financés directement est inférieur à la moyenne nationale

Dans la région Sud-Est, on estime que le faible nombre de personnes financées directement s'explique par les relations étroites qui existent entre le MSSC, les organismes de paiements de transfert et les familles. Les organismes ont adopté une approche personnalisée pour les programmes de jour et soulignent l'importance d'une planification préalable à la mise en place de l'initiative Passeport.

2. D'après les intervenants, les fonds alloués au titre de l'initiative Passeport devraient s'ajouter au soutien de jour déjà financé

Il est prévu que les bénéficiaires d'une aide financière au titre de l'initiative Passeport doivent renoncer à leurs services de soutien de jour. Compte tenu du fait que de nombreuses familles ont besoin d'un soutien à plein temps (et non à temps partiel), le financement accordé au titre de l'initiative Passeport ne leur fournit pas un soutien suffisant pour une journée entière ou tout au long de la semaine. Les familles estiment que la combinaison des financements de base et des fonds de l'initiative Passeport couvriraient un soutien à temps complet.

3. Dans la région du Sud-Est, les bénéficiaires sont aidés par une ou un gestionnaire de cas

Tout particulier qui est intégré dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans la région Sud-Est se voit affecter une ou un gestionnaire de cas. Cette personne aide les particuliers et les familles à soumettre leurs demandes de financement, à élaborer des plans et à accéder aux services. Les gestionnaires de cas travaillent également avec les responsables régionaux de la planification de la transition en vue d'appuyer et d'élaborer les plans de transition pour les jeunes qui quittent l'école secondaire.

4. La mise en oeuvre de l'initiative Passeport n'a pas eu d'incidence sur la fréquentation des programmes de jour existants

Les intervenants soulignent le fait que l'initiative Passeport n'a pas affecté la fréquentation des programmes de jour existants. On suppose cependant qu'elle a fait diminuer le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente des programmes de jour. Ceci n'a pas été prouvé de manière empirique.

5. Toute hausse du financement des services doit être accompagnée d'une hausse du financement des coûts administratifs

Les intervenants reconnaissent la nécessité d'une hausse importante du financement des services; mais ils font aussi remarquer que la hausse du financement des services augmente la charge de travail administratif. En conséquence, l'allocation des fonds devrait inclure le financement des services et une provision standard visant à couvrir les frais d'administration du personnel et de l'infrastructure.

6. La région Sud-Est collabore avec les collèges locaux en vue d'élaborer un programme de stages pour les élèves

Pour tenter d'atténuer les difficultés liées à la recherche et à la formation d'un personnel de soutien qualifié, la région Sud-Est élabore des programmes de stages qui permettent aux jeunes des collèges locaux de travailler auprès de bénéficiaires de l'initiative Passeport. Les jeunes des collèges y gagnent une expérience dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, tandis que les particuliers et les familles bénéficient d'une travailleuse ou d'un travailleur de soutien doté d'un certain niveau de formation et de compétences.

7. L'organisme désigné de la région Sud-Est administre le financement pour tous les bénéficiaires de l'initiative Passeport

L'organisme désigné autorise le versement des fonds aux personnes qui ont choisi le financement direct comme aux organismes de paiements de transfert qui fournissent des services aux bénéficiaires du programme, ou pour le compte des bénéficiaires. Toutes les parties concernées remplissent une facture détaillée et uniformisée qui sert de « preuve de livraison », et chaque facture est signée et authentifiée par le particulier, le travailleur de soutien et, dans le cas des organismes de paiements de transfert, la direction financière. Exception faite du contrat de services de l'organisme désigné, le financement au titre de l'initiative Passeport n'est pas inclus dans les contrats de services des organismes de paiements de transfert.

8. La vaste superficie de la région crée des contraintes liées au transport

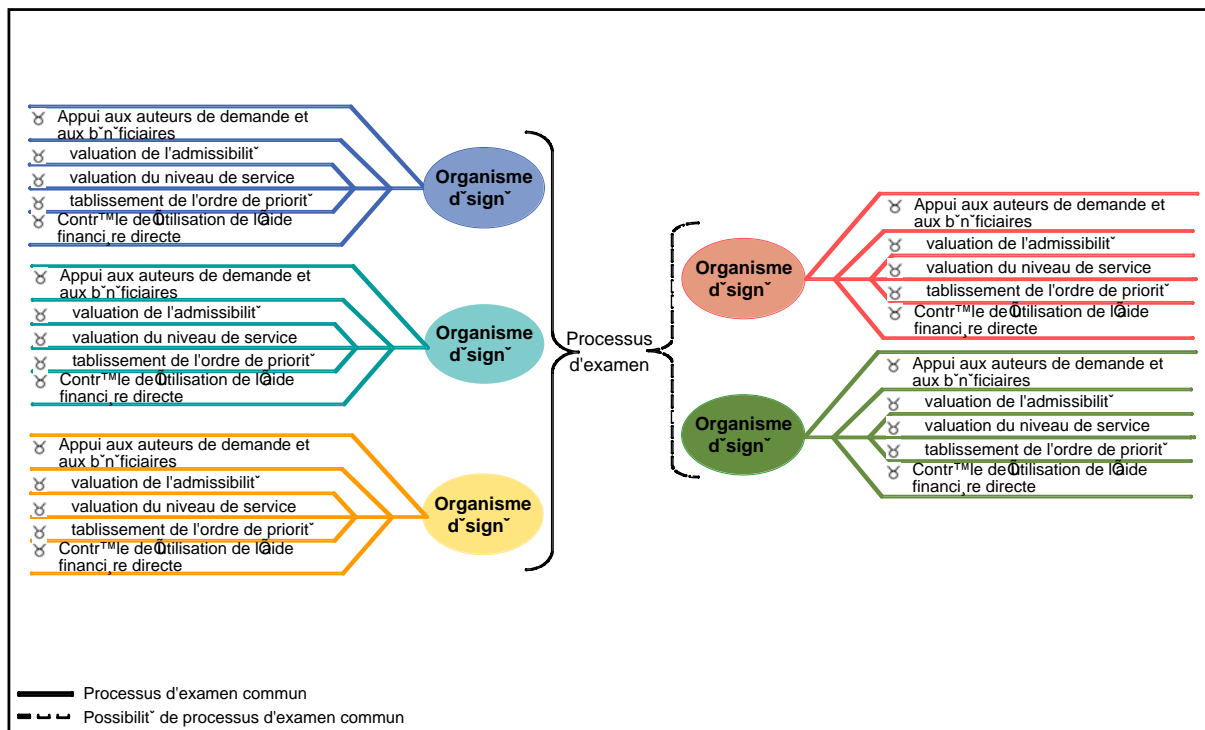
La région Sud-Est couvre une vaste superficie; un grand nombre des personnes participant au programme sont donc obligées de se déplacer pour bénéficier des services. L'accès limité aux moyens de transport et leur coût élevé réduisent pour certains les possibilités de participation aux activités communautaires.

Mise en oeuvre dans le Sud-Ouest

Modèle opérationnel

Dans la région Sud-Ouest, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par cinq organismes désignés distincts (figure 6). Les personnes intéressées soumettent une demande à l'organisme désigné de la région dans laquelle elles vivent. L'organisme désigné évalue les demandes en utilisant les outils du ministère pour établir l'admissibilité et le niveau de service. L'ordre de priorité des demandes est déterminé séparément par chaque organisme désigné avec l'appui de tables de planification communautaire. Les objectifs de financement et de services sont établis pour chaque organisme suivant une formule axée sur la population et la prévalence. Actuellement, le processus d'examen est partagé par certains organismes désignés; il est possible qu'il soit élargi à tous les organismes désignés de la région.

Figure 6 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Sud-Ouest



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. La région Sud-Ouest exprime ses inquiétudes sur l'avenir du financement, après la période de trois ans

Les fonds de l'initiative Passeport sont alloués pour une période de trois ans, après laquelle les bénéficiaires doivent soumettre une nouvelle demande de financement. Les familles craignent de ne pas recevoir de financement après la première période de trois ans.

2. Les bénéficiaires de l'initiative Passeport réussissent à participer à la vie communautaire

Le concept qui a donné naissance à l'initiative Passeport est bien accueilli par les organismes, les particuliers et les familles. Les bénéficiaires d'une aide financière peuvent participer à la collectivité d'une manière enrichissante, grâce à l'aspect personnalisé du programme. Il a cependant été constaté qu'un nombre relativement faible de personnes ayant déposé une demande avaient été admises à un financement.

3. L'initiative Passeport a créé une certaine instabilité pour les bénéficiaires et les organismes

Il existe un équilibre fragile entre les organismes qui élaborent de nouveaux programmes et les particuliers qui achètent leurs services. Les bénéficiaires de l'initiative Passeport demandent aux organismes de leur indiquer les programmes auxquels ils pourraient accéder. Pour les organismes, il est difficile d'élaborer et de mettre en place de nouveaux programmes sans connaître le nombre de clients potentiels. Cependant, tant que les programmes communautaires ne sont pas en place, les participants ne peuvent pas planifier l'achat de services auprès des organismes au moment de remplir leur demande de financement dans le cadre de l'initiative Passeport.

4. Les objectifs de services de la collectivité ne sont pas toujours adaptés aux bénéficiaires de l'initiative

Le bureau régional du MSSC a établi des objectifs de service pour les cinq collectivités de la région. Comme les cinq collectivités déterminent l'ordre de priorité séparément, la plupart des personnes reconnues comme étant prioritaires sont celles qui ont les besoins les plus importants dans toute la région. Mais, la répartition des fonds dans la région étant fondée sur la population et la prévalence, le niveau du financement dont dispose une collectivité ne lui permet pas toujours de satisfaire les personnes ayant les besoins les plus importants.

5. Malgré la superficie de la région, les conseils scolaires de district appliquent des normes communes en matière de planification de la transition

La région Sud-Ouest couvre une vaste superficie et compte de nombreux conseils scolaires de district. Pourtant, la planification de la transition est relativement homogène dans toute la région. Les conseils scolaires de district ont des normes communes en la matière, notamment l'intégration d'un plan de transition dans le processus d'élaboration des plans d'enseignement individualisés, et la participation de conseillers d'éducation de l'enfance en difficulté qui établissent des liens entre les particuliers et les services.

6. Plusieurs organismes désignés utilisent un processus d'examen commun

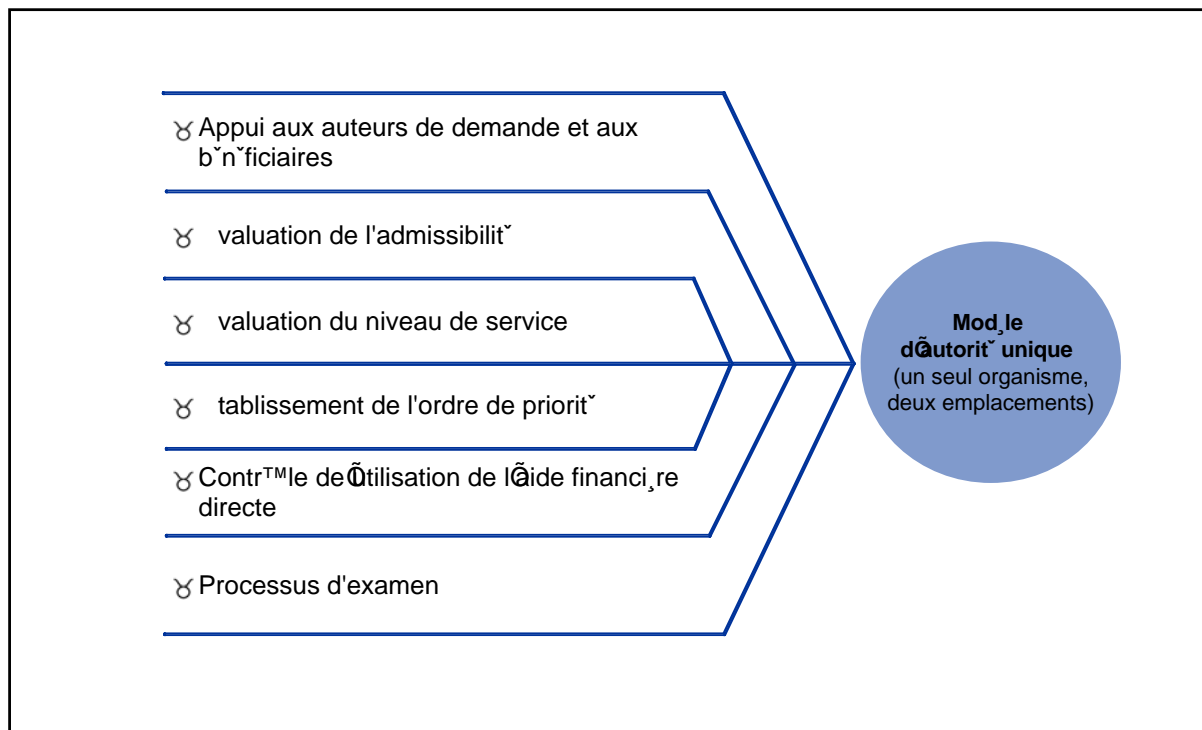
Pour renforcer l'uniformité de la mise en oeuvre de l'initiative Passeport, quatre des cinq organismes désignés de la région Sud-Ouest ont l'intention de partager un processus d'examen et un comité d'examen. Ce partage appuie la cohérence des prises de décision sur les demandes en cours d'examen à l'échelle de la région.

Mise en oeuvre dans la région Nord-Est

Modèle opérationnel

Dans la région Nord-Est, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par un seul organisme désigné en deux emplacements distincts (figure 7). Les responsables de l'initiative de chacun des deux bureaux de l'organisme collaborent pour offrir le programme. Les personnes intéressées soumettent leur demande au bureau le plus proche de leur lieu de résidence. Les deux responsables travaillent ensemble pour évaluer l'admissibilité des demandes et le niveau de service, à l'aide des outils du ministère. L'ordre de priorité est établi à l'aide de l'outil régional d'établissement des priorités.

Figure 7 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Nord-Est



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. Il est difficile d'offrir l'initiative Passeport dans une région vaste et isolée

La région Nord-Est rencontre des difficultés liées à sa vaste superficie et à son isolement. Le système de transport public est limité dans la région; les familles comme le personnel de soutien doivent donc se déplacer en voiture pour prendre part aux activités communautaires. En outre, un climat hivernal rigoureux rend plus difficile encore le fait de quitter la maison pour participer aux activités.

2. Il est difficile de trouver un personnel de soutien qualifié

La difficulté de trouver un personnel de soutien qualifié a été évoquée. Des familles se sont inquiétées du temps requis pour former des travailleuses ou des travailleurs, ainsi que du coût croissant de l'embauche d'une personne qualifiée et dotée d'une réelle expérience dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les familles pensent qu'une liste centralisée du personnel qualifié disponible dans la région faciliterait le processus d'embauche.

3. Dans les cas où l'aide financière est versée directement aux bénéficiaires, la relation entre employeur et employé n'est pas claire

Les intervenants ne connaissent pas la situation exacte du personnel de soutien embauché grâce aux fonds de l'initiative Passeport. La relation entre le particulier ou le parent et la travailleuse ou le travailleur de soutien en matière de responsabilité, de fiscalité et de formation n'est bien comprise ni par les bénéficiaires ni par l'organisme désigné. En outre, il est difficile de trouver un personnel de soutien qualifié. Les familles aimeraient recevoir davantage d'information détaillée sur la relation entre employeur et employé et sur les responsabilités de chacun.

4. Il semble exister une certaine confusion au sein du MSSC, des organismes désignés, des organismes de paiements de transfert et des familles relativement aux lignes directrices de l'initiative Passeport

Les participants ont indiqué avoir reçu de la part des divers intervenants des messages contradictoires relativement aux lignes directrices de l'initiative Passeport. Des renseignements contradictoires quant aux conditions d'admissibilité à l'initiative auraient été transmis par le MSSC, le bureau régional du ministère, l'organisme désigné, les organismes de paiements de transfert et les bénéficiaires et leurs familles. D'autres points méritent d'être éclaircis, notamment l'utilisation acceptable des fonds, la relation entre employeur et employé, les responsabilités de l'employeur et la notion de liste d'attente.

5. Les frais d'administration et de courtage varient suivant les organismes

La facturation des services d'administration et de courtage pose des problèmes aux organismes de paiements de transfert. La valeur des services fournis ne correspond pas toujours au montant facturé, et ces données varient au sein d'une même région comme d'une région à l'autre de la province. Il faudrait établir clairement les services qui peuvent être facturés par un organisme, ainsi que leur coût. De plus, il est clair que les bénéficiaires et les familles ne souhaitent pas utiliser les fonds alloués dans le cadre de l'initiative Passeport pour payer des frais administratifs, mais veulent les consacrer en priorité à la prestation directe des services.

6. Les personnes qui déposent une demande ne viennent pas tous de quitter l'école secondaire

D'après les objectifs établis, l'initiative Passeport vise à faciliter la transition de l'école secondaire à la vie d'adulte au sein de la collectivité. Comme l'indiquent les lignes directrices, la population visée inclut à la fois les personnes qui quittent l'école secondaire et celles qui attendaient déjà des services. Par conséquent, un bon nombre des demandes de financement jugées prioritaires proviennent de

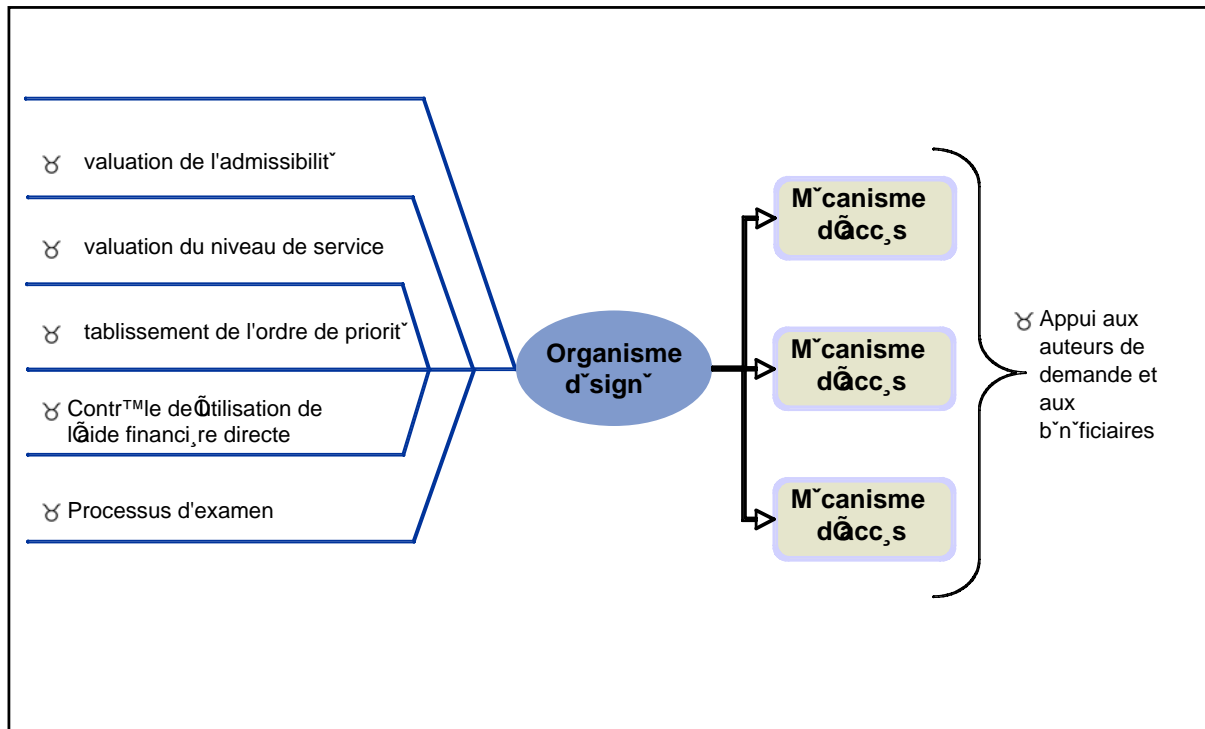
personnes qui attendaient des services, même si elles n'avaient pas quitté l'école secondaire récemment.

Mise en oeuvre dans la région Nord

Modèle opérationnel

Dans la région Nord, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par un organisme désigné et trois mécanismes d'accès (figure 8). Les particuliers peuvent obtenir de l'aide auprès du mécanisme d'accès local pour remplir leurs demandes de financement. Toutes les demandes sont évaluées en termes d'admissibilité, de niveau de service et de priorité par l'organisme désigné.

Figure 8 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région Nord



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. Dans les grandes régions rurales, le modèle axé sur un organisme désigné unique a besoin d'un appui complémentaire pour offrir l'initiative Passeport

La région Nord a sélectionné un organisme désigné et trois centres d'accès de district supplémentaires (Algoma, Thunder Bay, Kenora/Rainy River). Les centres d'accès fournissent un appui au cours du processus de demande; l'organisme désigné utilise l'outil d'établissement des priorités de la région Nord et prend les décisions de financement. Il a été signalé que le bureau régional du MSSC avait donné à l'organisme désigné des objectifs précis en matière d'allocation des fonds par district et par tranche d'aide financière au moment de l'octroi du financement préliminaire.

2. Le classement par ordre de priorité peut écarter des personnes qui ne sont pas sur une liste d'attente en raison de l'absence de services disponibles

L'outil d'établissement des priorités de la région Nord a été élaboré sur la base des critères énoncés dans les lignes directrices de l'initiative Passeport, qui incluent notamment le temps passé sur une liste d'attente pour des services de jour. Certaines localités de la région ne disposent pas de programmes de jour; les personnes intéressées n'étaient donc pas inscrites sur une liste d'attente au moment de remplir leur demande de financement et n'ont pas été considérées comme étant prioritaires. Dans les collectivités des Premières nations par exemple, bien qu'il existe des besoins de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, il n'y a pas de programme de jour et, par conséquent, pas de liste d'attente pour ces personnes qui ont besoin de services. Les membres des Premières nations qui déposent une demande auraient pu bénéficier de la souplesse du financement accordé dans le cadre de l'initiative Passeport, mais ils n'ont pas été jugés prioritaires.

3. Il est difficile d'offrir l'initiative Passeport dans une région vaste et isolée

La région Nord rencontre des difficultés liées à sa vaste superficie et à son isolement. Le système de transport public est limité dans la région; les familles comme le personnel de soutien doivent donc se déplacer en voiture pour prendre part aux activités communautaires. En outre, un climat hivernal rigoureux rend plus difficile encore le fait de quitter la maison pour participer aux activités.

4. L'initiative Passeport a modifié le mode de prestation des services des organismes

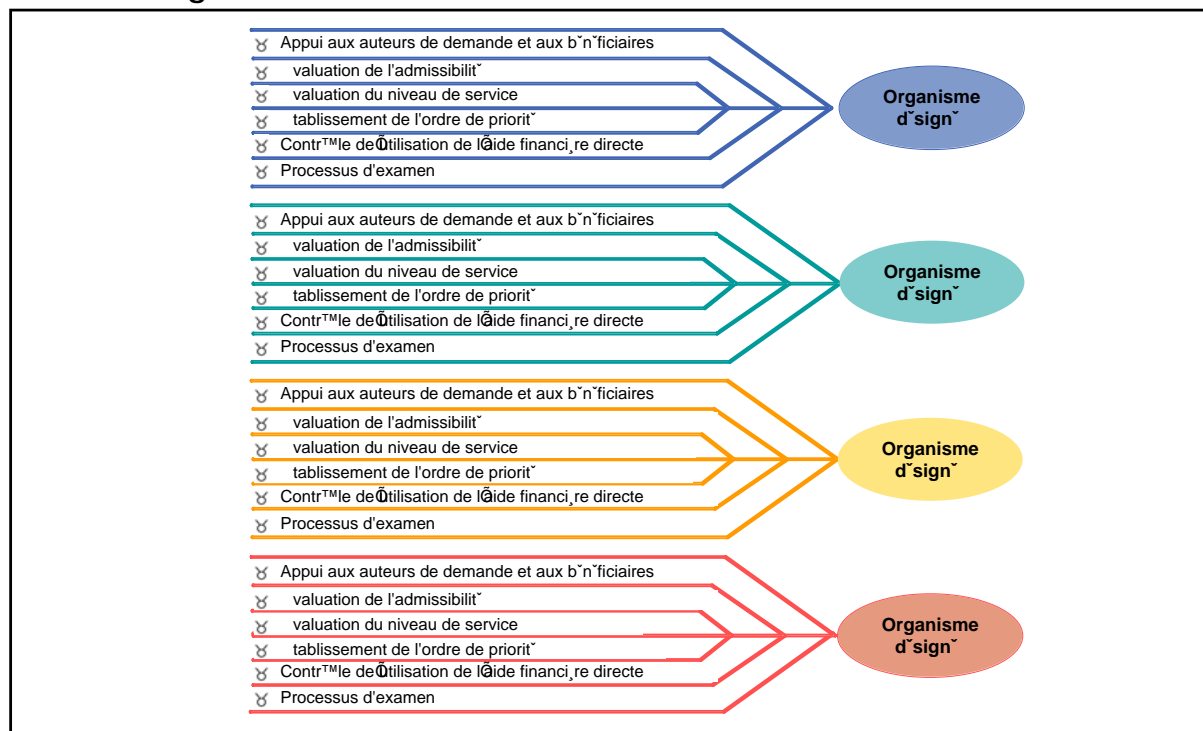
La mise en oeuvre de l'initiative Passeport a conduit les organismes de paiements de transfert à modifier leur mode de prestation de services et à mettre en place des services plus personnalisés. On constate par exemple une tendance croissante à créer un programme de jour personnalisé axé sur les intérêts et le développement personnel des bénéficiaires de l'initiative Passeport.

Mise en oeuvre dans la région de Hamilton-Niagara

Modèle opérationnel

Dans la région de Hamilton-Niagara, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par quatre organismes désignés (figure 9). Les quatre organismes sont des mécanismes d'accès dans la région et peuvent donc s'appuyer sur leur connaissance du secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les particuliers peuvent communiquer avec l'organisme désigné de la région dans laquelle ils vivent afin d'obtenir des renseignements et de l'aide pour soumettre une demande dans le cadre de l'initiative. Chaque organisme désigné évalue les demandes séparément, à l'aide des outils du ministère, en termes d'admissibilité et de niveau de service. L'ordre de priorité est également déterminé séparément, à l'aide d'outils d'établissement des priorités locaux. Les outils d'établissement des priorités varient d'un organisme à l'autre, mais leurs processus sont similaires et fondés en grande partie sur les considérations énoncées dans les lignes directrices de l'initiative Passeport.

Figure 9 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région de Hamilton/Niagara



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. Les bénéficiaires et les familles choisissent souvent l'aide financière directe afin de sélectionner eux-mêmes leurs services de soutien

L'option du financement direct attire de nombreux bénéficiaires et leurs familles car elle leur permet de choisir et de former eux-mêmes les travailleuses ou travailleurs de soutien et de créer des rapports étroits entre la personne choisie

et le bénéficiaire. Elle permet aussi à la famille de mieux maîtriser les activités suivies et le calendrier établi, ce qui renforce l'autonomie du bénéficiaire et des membres de la famille.

2. Les personnes qui choisissent l'aide financière directe ont des approches différentes

Certaines familles ont préparé un plan détaillé de l'utilisation de l'intégralité des fonds, alors que d'autres n'ont rien planifié. Les plans, quand ils existent, varient en termes de qualité et de niveau de détail. Il a été constaté que les familles ne savaient pas très bien quelles étaient les dépenses admissibles et qu'elles avaient du mal à trouver des services et du personnel de soutien. En conséquence, les familles ont indiqué qu'il était difficile de planifier l'utilisation des fonds.

3. L'annonce de l'initiative Passeport a suscité de grandes espérances qui ont généralement été déçues, et les familles en ont ressenti du découragement

Lors de l'introduction de l'initiative Passeport, de nombreuses familles ont pensé que, si elles étaient admissibles au programme, elles recevraient un financement significatif. Elles n'ont pas compris la différence entre « être admissible à l'initiative Passeport » et « être prioritaire pour l'obtention d'une aide financière » dans le cadre de l'initiative. Pour la plupart, les familles s'attendaient à ce que le financement couvre intégralement leurs besoins en soutien de jour. Seul un petit pourcentage des personnes qui ont fait une demande dans le cadre de l'initiative Passeport ont réellement reçu des fonds, et un pourcentage plus faible encore indique que le montant de l'aide financière perçue avait répondu à leurs besoins. Un bon nombre de particuliers et de familles ont été déçus et découragés.

4. Le calendrier du financement de l'initiative Passeport rend la planification difficile

Si le financement a fait l'objet d'une annonce annuelle, la date de l'annonce a varié. De plus, il a été impossible de prévoir le nombre de nouvelles places affectées aux régions. Ainsi, les personnes qui vont encore à l'école ne peuvent pas compter sur le financement de leur plan de transition. En outre, les décisions de financement ont souvent été prises après que les personnes aient quitté l'école; leur plan initial, qui aurait pu être suivi peu après la fin de l'école, en a donc été perturbé.

5. Les organismes désignés ont mis en place des processus d'examen distincts

Les quatre collectivités de la région de Hamilton-Niagara ont un processus d'examen distinct, fondé sur les trois étapes élaborées par le MSSC. Certains examens ont été effectués par les collectivités à la première et à la deuxième étape, mais aucun à la troisième étape.

6. Trois organismes de paiements de transfert de la collectivité de Brant ont fixé un tarif commun pour leurs services

Les trois organismes de paiements de transfert de la collectivité de Brant ont travaillé ensemble en vue d'établir un tarif commun des services à l'intention des

bénéficiaires de l'initiative Passeport, ce qui a atténué la concurrence entre les organismes dans la collectivité.

7. Le choix d'un mécanisme d'accès comme organisme désigné aide à assurer la liaison entre les fournisseurs de services et les bénéficiaires et les familles

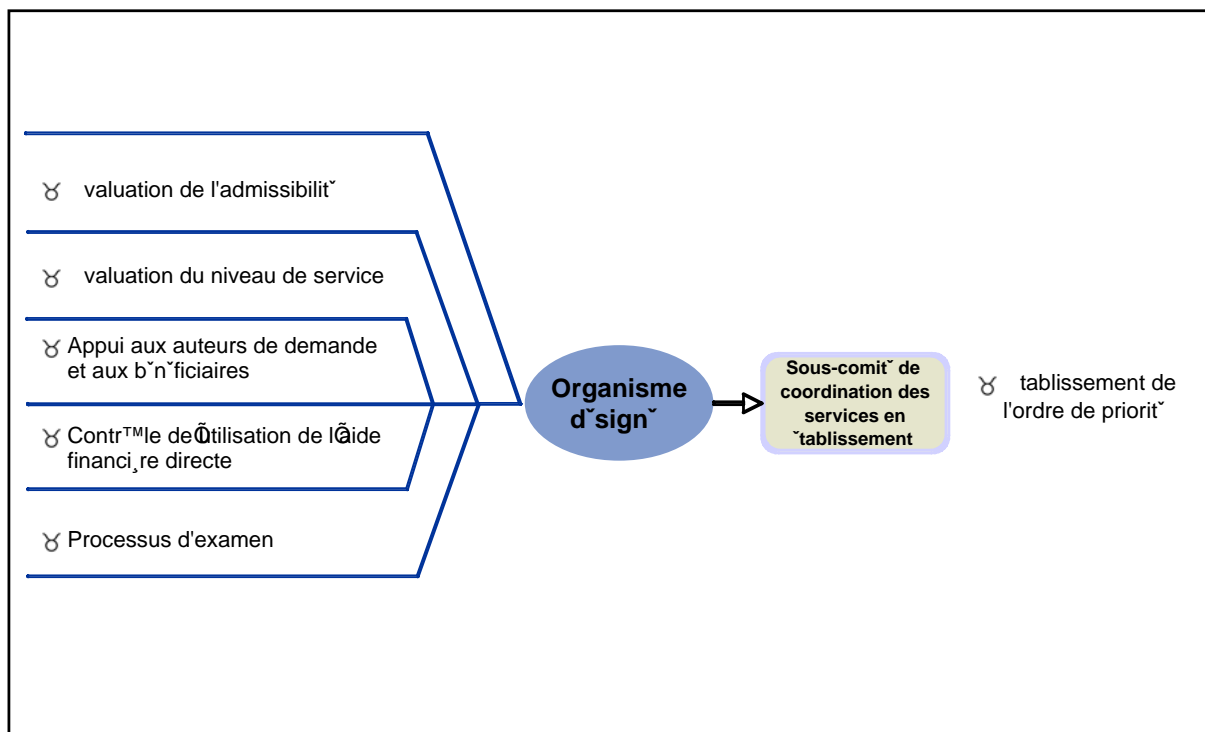
Les quatre organismes désignés de la région de Hamilton-Niagara sont des mécanismes d'accès. Ceci permet aux organismes de partager l'information et leur connaissance des programmes existants. De plus, les familles n'hésitent pas à leur demander des services et du soutien.

Mise en oeuvre dans la région de Toronto

Modèle opérationnel

Dans la région de Toronto, l'initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire est administrée par un seul organisme désigné (figure 10), auquel toutes les demandes sont soumises. Un membre du personnel de l'organisme désigné rencontre chaque personne faisant une demande en vue d'évaluer ses besoins et remplit un tableau synoptique qui tient compte de divers facteurs de risques externes. L'admissibilité et le niveau de service sont évalués à l'aide des outils du ministère immédiatement après la réunion. Toutes les demandes, accompagnées des tableaux synoptiques, sont transmises au sous-comité de coordination des services en établissement. Le sous-comité, composé de 32 directeurs généraux d'organismes de paiements de transfert de la région, les classe par ordre de priorité. La liste des demandes classée par ordre de priorité est alors renvoyée à l'organisme désigné, qui se charge d'administrer les fonds.

Figure 10 : Structure administrative de l'initiative Passeport – Région de Toronto



Principaux thèmes ressortis au cours des consultations

1. L'organisme désigné a été sélectionné à l'issue d'un concours

Le comité régional des fournisseurs de service, composé de 32 directeurs généraux d'organismes de paiements de transfert de la région, a lancé un appel d'offres avant de confier l'administration de l'initiative Passeport à Family Service

Association (FSA). Le comité a reçu plusieurs offres et sa recommandation a déterminé le choix de l'organisme désigné.

2. L'organisme désigné a élaboré un répertoire des fournisseurs de services de la région à l'intention des bénéficiaires de l'initiative Passeport

L'organisme désigné a produit un répertoire de tous les fournisseurs de services de la région auquel les bénéficiaires de l'initiative Passeport peuvent se référer pour planifier l'utilisation de leurs fonds.

3. La focalisation sur l'aide financière directe risque de réduire le nombre de nouveaux programmes

Si les avantages de l'aide financière directe sont reconnus, certains craignent qu'un financement uniquement axé sur les besoins individuels ne permette pas de planifier et de financer des services de soutien de jour spécialisés (par exemple des programmes de soins pour les personnes ayant un double diagnostic) qui impliquent l'établissement de partenariats et des efforts de recherche entre différents secteurs, organismes et particuliers.

4. L'intérêt de la planification n'est pas bien compris

Un plan clair et mûrement réfléchi peut favoriser l'utilisation efficace de l'aide financière perçue au titre de l'initiative Passeport. Bien que les plans de transition soient obligatoires au sein du système scolaire, le processus paraît mal organisé et très peu de personnes appliquent ces plans de transition à leur participation à l'initiative Passeport. Les familles s'attendent souvent à ce que les organismes de paiements de transfert les aident à finaliser leurs plans à titre gratuit. Toutefois, il a été signalé que les familles n'étaient pas disposées à consacrer une partie de l'aide financière à la planification parce qu'elles veulent maximiser le montant consacré aux services et au soutien.

5. L'initiative Passeport a entraîné des changements dans les services offerts par les organismes de paiements de transfert

À la suite de la mise en oeuvre de l'initiative Passeport, les organismes de paiements de transfert ont légèrement modifié leur approche pour mettre davantage l'accent sur la satisfaction de la clientèle et la souplesse. Mais l'initiative a également accru la concurrence entre les organismes, ce qui est contraire à l'approche axée sur la collaboration souhaitée par les organismes.

6. Le montant de l'aide financière est fixé pour une période de trois ans alors que les salaires du personnel de soutien augmentent chaque année

Les intervenants s'inquiètent du fait que les particuliers bénéficient d'une aide financière dont le montant est fixé pour une période de trois ans alors que les salaires du personnel augmentent au fil du temps. En fait, l'importance des services et du soutien qu'une personne peut acheter à des organismes ou à des travailleurs de soutien risque de diminuer au fil du temps si le coût des services est réévalué chaque année.

Annexe C – Liste de pratiques prometteuses et d’obstacles systémiques

Liste de pratiques prometteuses

Pratiques prometteuses	
Planification	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cofinancement par le MSSC et le ministère de l'Éducation d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la transition chargé d'aider les élèves et les familles à élaborer un plan de transition. 2. Organisation par l'organisme désigné de soirées d'information visant à expliquer la planification de la transition. 3. Élaboration et tenue à jour d'un guide de ressources des organismes et des services locaux.
Financement	<ol style="list-style-type: none"> 4. Méthodes visant à améliorer l'imputabilité du financement, y compris la signature d'une entente de responsabilité entre l'organisme désigné et les bénéficiaires de l'initiative Passeport et leurs familles. 5. Mise en place de programmes de stages avec un collège local pour répondre à la difficulté de trouver et de former un personnel de soutien. 6. Adoption d'un modèle d'établissement des prix commun à tous les organismes de paiements de transfert d'une même collectivité pour limiter la concurrence entre les organismes.
Mentorat	<ol style="list-style-type: none"> 7. Le mentorat offre à chaque étudiante ou étudiant une expérience unique axée sur les intérêts personnels. 8. Il est utile pour les coordonnatrices et coordonnateurs du mentorat d'impliquer la collectivité. 9. Le mentorat peut être une composante autonome de l'initiative Passeport. 10. L'initiative donne aux mentors la possibilité de perfectionner leurs compétences en leadership.
Administration	<ol style="list-style-type: none"> 11. La sélection de mécanismes d'accès comme organismes désignés permet le partage de la connaissance des programmes et services existants. 12. Une structure à plusieurs niveaux dans un organisme désigné réduit les risques de conflit d'intérêt. 13. Il est bon de faire jouer la concurrence avant de sélectionner l'organisme désigné. 14. Plusieurs organismes désignés mettent en commun certaines pratiques et évaluent parfois leur mode d'utilisation des outils en vue d'assurer une certaine uniformité dans toute la région. 15. L'organisme désigné évalue l'admissibilité, le niveau de service et le niveau de priorité au moment de la demande. 16. Des protocoles sont établis avec les conseils scolaires de district en vue d'anticiper les pressions qui pourraient peser à l'avenir sur le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Pratiques prometteuses	
	<p>17. Une base de données centralisée accessible à tous les organismes de paiements de transfert améliore la compréhension des pressions qui pèsent actuellement sur le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de la région.</p> <p>18. Un forum à l'intention des personnes admises au programme et de leurs familles permet de discuter des options de financement et de l'utilisation possible des fonds.</p> <p>19. L'organisme désigné autorise le versement des fonds aux personnes qui ont choisi l'option d'une aide financière directe ainsi qu'aux organismes de paiements de transfert qui fournissent des services aux bénéficiaires du programme, ou pour le compte des bénéficiaires.</p>
Autres pratiques et aspects de l'initiative Passeport	<p>20. La coordonnatrice ou le coordonnateur du mentorat est membre du comité consultatif.</p> <p>21. Une région dotée de plusieurs organismes désignés dispose d'un processus d'examen commun.</p> <p>22. Dans une des régions, les services liés à l'initiative Passeport sont offerts en français et en anglais et les comités sont bilingues.</p> <p>23. L'organisme désigné d'une collectivité rurale réserve un pourcentage du financement alloué dans le cadre de l'initiative aux coûts de transport.</p> <p>24. La souplesse de l'utilisation de l'aide financière permet de s'adapter à un climat hivernal rigoureux.</p>

Liste d'obstacles systémiques

Obstacles systémiques	
Planification	<p>1. Les plans de transition du système scolaire n'appuient pas l'initiative Passeport.</p> <p>2. Il existe des attentes contradictoires en matière d'aide à l'élaboration des plans.</p> <p>3. Les organismes ne peuvent pas anticiper la demande de services, et les personnes admises à l'initiative ne peuvent pas prévoir d'acheter des services qui n'existent pas.</p>
Financement	<p>4. Les groupes d'intervenants (p. ex. les bénéficiaires et les familles, les organismes désignés, les organismes de paiements de transfert) ne comprennent pas clairement les responsabilités en matière d'utilisation des fonds.</p> <p>5. Les groupes d'intervenants (p. ex. les bénéficiaires et les familles, les organismes désignés, les organismes de paiements de transfert) ne comprennent pas clairement les responsabilités en matière de sécurité du personnel de soutien.</p> <p>6. Les groupes d'intervenants (p. ex. les bénéficiaires et les familles, les organismes désignés, les organismes de paiements de transfert) ne comprennent pas clairement les responsabilités en matière de partage de l'information.</p> <p>7. Le montant total du financement au titre de l'initiative Passeport est inférieur à la demande de financement, ce qui conduit à l'existence de listes d'attente dans chacune des neuf régions.</p> <p>8. Le montant de l'aide financière accordée par personne ne suffit pas à couvrir les besoins.</p> <p>9. Le montant de l'aide financière est fixé pour une période de trois ans alors que les salaires du personnel de soutien risquent d'augmenter.</p>

Obstacles systémiques	
	<p>10. L'introduction de l'aide financière directe risque de réduire le nombre de nouveaux programmes mis en place par les organismes.</p>
Mentorat	<p>11. La connaissance de la composante Mentorat n'est pas homogène d'un bout à l'autre de la province.</p> <p>12. Il est difficile de trouver des mentors appropriés.</p> <p>13. Il n'existe pas de partenariats officiels entre le projet d'intégration communautaire de l'Ontario et les groupes d'autonomie sociale comme People First Ontario.</p>
Administration	<p>14. Le financement de l'administration de l'initiative Passeport n'est pas viable à long terme.</p> <p>15. De nombreux intervenants, en particulier les bénéficiaires et les familles, craignent que la qualité de l'écriture et du vocabulaire employés dans la demande n'aient une influence majeure sur l'évaluation de la demande en termes d'admissibilité, de niveau de service et de priorité.</p> <p>16. La transférabilité des prestations est perçue comme un élément qui crée des obligations financières non provisionnées pour la région dans laquelle se réinstalle une personne participant à l'initiative Passeport.</p>
Autres pratiques et aspects de l'initiative Passeport	<p>17. Le rôle du comité consultatif est mal compris.</p> <p>18. Le nombre de services et de mécanismes de soutien offerts aux personnes dont la première langue n'est pas l'anglais est très limité.</p> <p>19. Le vocabulaire employé dans le cadre de l'initiative crée une certaine confusion, notamment les termes « admissible », « admis à une aide financière » et « Passeport ».</p> <p>20. Lorsqu'une personne participant à l'initiative Passeport change de région en Ontario, son financement est transféré à sa nouvelle région. Certaines collectivités sont plus susceptibles que d'autres d'accueillir de nouveaux bénéficiaires. En raison de la transférabilité du programme, ceci entraîne des obligations financières non provisionnées pour ces régions.</p> <p>21. Les régions qui sont vastes et isolées connaissent des problèmes particuliers en matière de transport, particulièrement pendant l'hiver.</p> <p>22. Les membres des collectivités des Premières nations risquent de ne pas obtenir la priorité pour recevoir une aide financière dans le cadre de l'initiative Passeport parce qu'elles n'étaient pas inscrites auparavant sur une liste d'attente, aucun service n'étant disponible.</p>